

CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance

Session 2022 – 2023

PROGRAMME DE FORMATION

Intitulé de la formation : Préparation aux épreuves du CAP Accompagnant Éducatif Petite Enfance

Période de formation : du 14 septembre 2022 au 09 juin 2023

Objectif : être présenté(e) aux épreuves professionnelles du CAP Accompagnant Éducatif Petite Enfance pour la session de juin 2023 du rectorat de l'académie de Nice.

Pré requis : - Avoir 18 ans révolus au 31 décembre de l'année d'inscription (pas de limite maximale)

- Être titulaire d'un diplôme de niveau V de l'Éducation Nationale ou d'un titre ou diplôme de niveau IV admis en dispense

- Fournir au centre de formation au plus tard le 30 octobre de l'année d'inscription :

- ✓ La photocopie recto-verso de la carte d'identité en cours de validité,
- ✓ L'attestation de passage de la JAPD ou JDC (pour les candidats âgés de moins de 26 ans)
- ✓ La copie du diplôme octroyant la dispense des épreuves d'enseignement général le cas échéant.

Lieu de formation : EPV - Toulon

Moyens techniques : bâtiment de 140m² présentant 3 salles de classe, 1 salle informatique, un espace privatif de repos (intérieur), une cour privative extérieure, une cuisine avec le matériel nécessaire pour prendre son repas sur place. Matériel à disposition : tableaux, vidéoprojecteur, ordinateurs, matériel de la petite enfance, wifi, supports de cours établis par les formateurs à partir des annales des concours précédents.

Modalités de formation :

- Formation théorique : cours collectifs en centre de formation (507 heures)
- Formation pratique : stages en structures d'accueil de la petite enfance (min. 448 h)

Rythme de la formation :

18 semaines : 2 jours de stage + 3 jours de cours

11 semaines complètes de stages

6 semaines complètes de cours

Interruption des cours durant les vacances scolaires de la zone B et les jours fériés.

Horaires des cours : 9h00 – 12h30 / 13h30 – 17h00 (excepté vendredi 9h00 – 12h30 / 13h00 – 15h00)

Effectif maximal de la classe : 15 élèves

Contenu détaillé de la formation :

ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL	Volume horaire
Français : expression écrite et orale Mathématiques appliquées Prévention Santé et Environnement	175
ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL THEORIQUE	Volume horaire
Sciences Médico-sociales Biologie Générale et appliquée Nutrition – Alimentation Technologie Travaux professionnels encadrés	166
ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL PRATIQUE	Volume horaire
Techniques sanitaires et sociales Techniques de service à l'utilisateur	166
STAGES EN STRUCTURES D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE	
Ils se déroulent dans les écoles maternelles, les EAJE, les pouponnières à caractère social, les centres maternels, les centres d'accueil collectif pour mineurs (0 à 6 ans), chez les AMA ou en MAM (sous conditions de qualification de ces dernières).	
Stages en alternance (lundi et mardi)	Max. 224
Stages en temps plein (11 semaines)	Max. 385

Modalités de suivi de l'exécution de la formation : pointage par les formateurs lors de chaque cours et émargement quotidien par les stagiaires.

Encadrement pédagogique :

- 2 formateurs diplômés et expérimentés pour les matières générales,
- 2 formatrices professionnelles de la petite enfance,
- présence permanente de l'équipe d'encadrement, formatrice référente et direction,
- suivi de stage permanent par la formatrice référente,

Modalités d'évaluation :

- Contrôle continu donnant lieu à 2 bulletins semestriels.
- Mises en situations de pratiques professionnelles en centre de formation.
- Suivi en stage par le biais d'un livret journalier et de bilans réguliers par le formateur référent.

Certification : CAP Accompagnant Éducatif Petite Enfance (Arrêté du 22/02/2017)

DESCRIPTIF ET CONDITIONS D'ACCES A LA FORMATION

Formation diplômante en alternance sur 10 mois

Diplôme Éducation Nationale de Niveau V
(Arrêté du 22/02/2017)

Les conditions d'accès à l'examen du diplôme

Avoir 18 ans au moins au 31 décembre de l'année de l'examen ;
Avoir validé l'équivalent de 14 semaines (448 heures) de stage en milieu professionnel avant la fin du mois d'avril. Aucun diplôme n'est exigé pour se présenter à l'examen.

Les débouchés

Le diplôme du CAP Accompagnant Éducatif de la Petite Enfance permet à ses titulaires d'accéder à de nombreux emplois en structures (crèche, halte-garderie, centre de loisirs) ou à domicile (crèche parentale, exercice libéral).

La poursuite des études après un CAP AEPE

Être titulaire du CAP AEPE permet d'accéder aux épreuves d'admissibilité pour les concours d'entrée en IFAS (aide-soignant) ou en IFAP (auxiliaire de puériculture) sous réserve de réussir l'épreuve de tests psychotechniques, ainsi qu'aux épreuves du concours d'ATSEM.

Avec une expérience professionnelle de 3 ans dans le domaine de la petite enfance, le titulaire du CAP AEPE peut également être dispensé du pré requis de niveau IV permettant d'accéder au concours d'entrée en formation d'Éducateur de Jeunes Enfants.

Les épreuves du diplôme

Épreuves générales :

- Une épreuve écrite de Français et orale d'Histoire/Géographie
- Une épreuve écrite de Mathématiques et Physique/Chimie
- A ces épreuves obligatoires s'ajoutent éventuellement des épreuves facultatives de langue vivante étrangère, sport et culture artistique.

Les candidats titulaires d'un autre CAP, BEP ou BEPA, ou du baccalauréat sont dispensés des épreuves d'enseignement général et peuvent se présenter aux épreuves. Suivant votre diplôme, vous pouvez être exonéré d'une partie des épreuves professionnelles.

Épreuves professionnelles :

- EP1 : (orale - 25 mn) Accompagner le développement du Jeune Enfant
et PSE (écrite - 60 mn) Prévention- Santé-Environnement
- EP2 : (écrite - 1h30) Exercer son activité en accueil collectif
- EP3 : (pratiqué et orale - 2h) Exercer son activité en accueil individuel

La formation au Centre de formation EPV

La classe de préparation au CAP AEPE est ouverte aux élèves qui auront 18 ans révolus au 31 décembre de l'année d'inscription.

L'inscription aux épreuves est effectuée par le stagiaire avec l'aide du Centre de formation EPV aux dates fixées par le Rectorat et les épreuves du CAP se déroulent en fin d'année scolaire selon le calendrier établi par le rectorat de l'Académie de Nice.

FINANCEMENTS POSSIBLES

Le CAP accompagnant éducatif petite enfance peut être financé de différentes manières :

1. Par un **financement personnel** (virements, chèques, espèces) en une à dix fois (voir les modalités avec la direction lors de votre inscription). **Le tarif de la formation est de 3.500€ net.**
2. **Si vous avez travaillé**, vous pouvez **utiliser** tout ou une partie votre **CPF, Compte Personnel de Formation**. Vous trouverez les informations nécessaire et une vidéo explicative sur le fonctionnement du CPF [sur notre site internet](#). **Le tarif de la formation est de 3.500€ net.**
3. **Vous êtes demandeur d'emploi** ? Demandez conseil à votre conseiller afin obtenir l'AIF, Aide Individuelle à la Formation. [Vous pouvez faire une demande d'AIF couplée au CPF directement en vous rendant sur votre Compte Personnel de Formation](#). Dans ce cas, la procédure à suivre est la même qu'au point numéro 2. **Le tarif de la formation est de 3.500€ net.**
4. **Vous êtes salarié** et vous désirez vous former tout en gardant une partie ou la totalité de votre salaire ? Demandez [un dossier Transition Pro \(ancien Fongecif\)](#) à votre employeur ou appeler un conseiller Transition Pro. Transition Pro permet de faire une pause durant votre formation tout en restant salarié de votre entreprise sans y travailler. Le financement de la formation est totalement pris en charge par Transition Pro. **Le tarif est au taux horaire de 18€ net de l'heure.**

TAUX DE REUSSITE

	2019	2020	2021	2022
Candidats libres	100%	90%	86%	En cours
Contrat de professionnalisation		100%	100%	En cours

Septembre 2022	Octobre 2022	Novembre 2022	Décembre 2022	Janvier 2023	Février 2023	Mars 2023	Avril 2023	Mai 2023	Juin 2023
1 J	1 S	1 M Stage 7	11 J Stage 7	1 D VACANCES	1 M Stage 7	1 M Cours 7	1 S	1 L FERIE	1 J Cours 7
2 V	2 D	2 M Stage 7	2 V Stage 7	2 L	2 J Stage 7	2 J Cours 7	2 D	2 M Cours 7	2 V Stage / MG 5
3 S	3 L Stage 7	3 J Stage 7	3 S	3 M Stage 7	3 V Stage 7	3 V Stage / MG 5	3 L Stage 7	3 M Cours 7	3 S
4 D	4 M Stage 7	4 V Stage 7	4 D	4 M Cours 7	4 S	4 S	4 M Stage 7	4 J Cours 7	4 D
5 L	5 M Cours 7	5 S	5 L Stage 7	5 J Cours 7	5 D	5 D	5 M Cours 7	5 V Stage / MG 5	5 L Cours 7
6 M	6 J Cours 7	6 D	6 M Stage 7	6 V Stage / MG 5	6 L Stage 7	6 L Stage 7	6 J Cours 7	6 S	6 M Cours 7
7 M	7 V Stage / MG 5	7 L Stage 7	7 M Stage 7	7 S	7 M Stage 7	7 M Stage 7	7 V Stage / MG 5	7 D	7 M Cours 7
8 J	8 S	8 M Stage 7	8 J Stage 7	8 D	8 M Stage 7	8 M Cours 7	8 S	8 L FERIE	8 J Cours 7
9 V	9 D	9 M Cours 7	9 V Stage 7	9 L Stage 7	9 J Stage 7	9 J Cours 7	9 D FERIE	9 M Cours 7	9 V Stage / MG 5
10 S	10 L Stage 7	10 J Cours 7	10 S	10 M Stage 7	10 V Stage 7	10 V Stage / MG 5	10 L FERIE	10 M Cours 7	10 S
11 D	11 M Stage 7	11 V FERIE	11 D	11 M Cours 7	11 S	11 S	11 M Stage 7	11 J Cours 7	11 D
12 L	12 M Cours 7	12 S	12 L Stage 7	12 J Cours 7	12 D	12 D	12 M Cours 7	12 V Stage / MG 5	12 L
13 M	13 J Cours 7	13 D	13 M Stage 7	13 V Stage / MG 5	13 L Stage 7	13 L Stage 7	13 J Cours 7	13 S	13 M
14 M Cours 7	14 V Stage / MG 5	14 L Stage 7	14 M Stage 7	14 S	14 M Stage 7	14 M Stage 7	14 V Stage / MG 5	14 D	14 M
15 J Cours 7	15 S	15 M Stage 7	15 J Stage 7	15 D	15 M Stage 7	15 M Cours 7	15 S	15 L Cours 7	15 J
16 V Stage / MG 5	16 D	16 M Cours 7	16 V Stage 7	16 L Stage 7	16 J Stage 7	16 J Cours 7	16 D	16 M Cours 7	16 V
17 S	17 L Stage 7	17 J Cours 7	17 S	17 M Stage 7	17 V Stage 7	17 V Stage / MG 5	17 L	17 M Cours 7	17 S
18 D	18 M Stage 7	18 V Stage / MG 5	18 D	18 M Cours 7	18 S	18 S	18 M	18 J FERIE	18 D
19 L	19 M Stage 7	19 S	19 L	19 J Cours 7	19 D	19 D	19 M	19 V Stage / MG 5	19 L
20 M	20 J Stage 7	20 D	20 M	20 V Stage / MG 5	20 L Stage 7	20 L Stage 7	20 J	20 S	20 M
21 M Cours 7	21 V Stage 7	21 L Stage 7	21 M	21 S	21 M Stage 7	21 M Stage 7	21 V	21 D	21 M
22 J Cours 7	22 S	22 M Stage 7	22 J	22 D	22 M Cours 7	22 M Cours 7	22 S	22 L Cours 7	22 J
23 V Stage / MG 5	23 D	23 J Stage 7	23 V	23 L Stage 7	23 J Cours 7	23 J Cours 7	23 D	23 M Cours 7	23 V
24 S	24 L Stage 7	24 M Stage 7	24 S	24 M Stage 7	24 V Stage / MG 5	24 V Stage / MG 5	24 L	24 M Cours 7	24 S
25 D	25 M Stage 7	25 V Stage 7	25 D	25 M Stage 7	25 S	25 S	25 M	25 J Cours 7	25 D
26 L	26 M Stage 7	26 S	26 L	26 J Stage 7	26 D	26 D	26 M	26 V Stage / MG 5	26 L
27 M	27 J Stage 7	27 D	27 M	27 V Stage 7	27 L Stage 7	27 L Stage 7	27 J	27 S	27 M
28 M Cours 7	28 V Stage 7	28 L Stage 7	28 M	28 S	28 M Stage 7	28 M Stage 7	28 V	28 D FERIE	28 M
29 J Cours 7	29 S	29 M Stage 7	29 J	29 D	29 M	29 M Cours 7	29 S	29 L FERIE	29 J
30 V Stage / MG 5	30 D	30 M Stage 7	30 V	30 L Stage 7	30 J	30 J Cours 7	30 D	30 M Cours 7	30 V
	31 L	31 M Stage 7	31 S	31 M Stage 7	31 V	31 V Stage / MG 5		31 M Cours 7	

Hrs de cours	42	28	28	0	42	14	70	28	105	35	392
Hrs de stage	28	105	112	84	84	119	56	21	0		609
Hrs MG ou stage/mois	15	10	5	0	15	5	25	10	20	10	115

- | | | |
|---|--|---|
| <p>Période de stages en structure d'accueil
Soit un total de 609 heures de stage :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un volume d'heure minimum et obligatoire de 224h en crèche - un volume d'heure minimum et obligatoire de 224h en maternelle <p><i>Les heures en "plus" sont facultatives</i></p> | <p>Période de cours en centre de formation EPV
Soit un total de 392 heures :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Matin 9h-12h30 - Après-midi : 13h30-17h | <p>Période adaptée au profil candidat
Soit un total de 115 heures :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Si matières générales obligatoires ALORS cours en centre de formation EPV - Si pas de matières générales ALORS période de stage |
|---|--|---|